



Fonds d'hypothèques commerciales RBC

Réservé à l'investisseur qualifié

Calendrier des opérations

Au 25 mai 2022

L'objectif de placement fondamental du fonds consiste à procurer aux investisseurs un rendement global composé principalement d'un revenu, grâce à une stratégie de placement dans des fonds hypothécaires sous-jacents bien diversifiés selon les stratégies, les types de placement et les régions géographiques.

Souscriptions (seulement durant la période de tirage*)		
Période des opérations d'achat	Date de l'opération	Date de règlement
Premier tirage		
1 juin 2022 - 15 juin 2022	15 juin 2022	17 juin 2022
Tirages ultérieurs		
Préavis de deux semaines	À déterminer	T+2

Rachats (préavis de trois mois obligatoire)		
Date de préavis	Date de l'opération de rachat	Date de règlement du rachat
30 juin 2022	29 sept. 2022	4 oct. 2022
29 sept. 2022	30 déc. 2022	4 janv. 2023
30 déc. 2022	31 mars 2023	4 avr. 2023
31 mars 2023	30 juin 2023	5 juill. 2023
30 juin 2023	29 sept. 2023	3 oct. 2023

* Les tirages seront communiqués par la voie de la file d'attente des placements. La période de tirage correspond à la période de deux semaines suivant la publication de chaque avis de tirage, au cours de laquelle les clients pourront passer des ordres d'opération visant les parts du fonds. La période de tirage commencera le jour ouvrable suivant la publication de l'avis de tirage, et les clients pourront passer des ordres d'opération jusqu'à la date de l'opération.

Note sur les souscriptions :

Les possibilités de placement dans le fonds sont limitées par les occasions de placements hypothécaires qui s'offrent aux avoirs sous-jacents du fonds. Par conséquent, le gestionnaire a établi la procédure suivante afin de veiller à la répartition équitable des placements dans le fonds entre tous les investisseurs intéressés. Le gestionnaire tient un registre des investisseurs qui se sont engagés à effectuer un placement dans le fonds ainsi que du montant du placement qu'ils souhaitent effectuer. Une fois qu'un montant de placements hypothécaires suffisant a été obtenu et que le fonds doit réunir des sommes supplémentaires pour investir dans ces prêts hypothécaires, le gestionnaire utilise la liste des investisseurs. L'attribution des achats de parts du fonds est proportionnelle au total de l'ordre d'achat de chaque investisseur. **Veillez noter que la période d'engagement de souscriptions est terminée.**

Note sur les rachats :

Le produit des rachats sera réduit si les parts du fonds sont rachetées dans les trois premières années suivant leur souscription, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Tableau des réductions pour rachat

Moment de la demande de rachat	Réduction
Avant le premier anniversaire de la date d'acquisition*	3 %
Après le premier anniversaire de la date d'acquisition et avant le deuxième anniversaire de la date d'acquisition	2 %
Après le deuxième anniversaire de la date d'acquisition et avant le troisième anniversaire de la date d'acquisition	1 %
Par la suite	Néant

* La date d'acquisition correspond à la date de l'opération d'achat par l'investisseur des parts du fonds qui sont rachetées.

Codes du fonds

Fonds	Souscriptions		Rachats	
	Série F	Série O	Série F	Série O
Fonds d'hypothèques commerciales RBC	RBF2050	RBF8050	RBF2050	RBF8050

Date de publication : avril 2022

Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

© / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2022.

